



Paris

SCOLARITÉ

1 versement ⁽¹⁾ 3 versements ⁽²⁾ 6 versements ⁽³⁾

BACHELORS - ANNÉES 1 À 3 Spécialité au choix (Marché de l'art, Chef de projet culturel, Marketing du luxe)

Bachelor 1	7 750	2 710	1 420
Bachelor 2	7 750	2 710	1 420
Bachelor 3	7 750	2 710	1 420

MASTÈRES 1 - 4^E ANNÉE

Mastère 1 Cycle intensif (mise à niveau)	7 750	2 710	1 420
Mastère 1 en alternance ⁽⁴⁾	10 900		
<ul style="list-style-type: none">- M1 Management des activités du Marché de l'art- M1 Management des activités de luxe- M1 Management des organisations audiovisuelles (cinéma, streaming & gaming)- M1 Management des activités de la musique et du spectacle vivant- M1 Management des activités du patrimoine et de la valorisation du territoire			
Mastère 1 International (100% en anglais)	9 200	3 220	1 680
<ul style="list-style-type: none">- M1 Cultural management- M1 Art market management- M1 International marketing & communication strategy (full year abroad)			

MASTÈRES 2 - 5^E ANNÉE

Mastère 2 en alternance ⁽⁴⁾	10 900		
<ul style="list-style-type: none">- M2 Management des activités du Marché de l'art- M2 Management des activités de luxe- M2 Management des organisations audiovisuelles (cinéma, streaming & gaming)- M2 Management des activités de la musique et du spectacle vivant- M2 Management des activités du patrimoine et de la valorisation du territoire			
Mastère 2 International (100% en anglais)	9 200	3 220	1 680
<ul style="list-style-type: none">- M2 Cultural management- M2 Art market management			

Frais de dossier ⁽⁵⁾	300		
---------------------------------	-----	--	--

Les frais de scolarité sont revus annuellement.

Le pack technique, incluant l'accès à plusieurs suites logicielles dont Adobe Creative Cloud et Microsoft Office 365, est offert à tous les étudiants pour l'année 2023/24.

(1) Frais de scolarité 2023/24 pour une seule échéance de règlement le 15/07.

(2) Frais de scolarité 2023/24 pour un règlement en 3 échéances équivalentes les 15/07, 15/09 et 15/11.

(3) Frais de scolarité 2023/24 pour un règlement en 6 échéances équivalentes les 15/07, 15/09, 15/10, 15/11, 15/12, 15/01.

(4) Formation en alternance. Possibilité de faire sa scolarité en contrat d'apprentissage (frais de scolarité pris en charge par l'entreprise).

(5) Les frais de dossier sont dus une seule fois lors de l'inscription initiale à l'école.



SCOLARITÉ

1 versement ⁽¹⁾ 3 versements ⁽²⁾ 6 versements ⁽³⁾

BACHELORS - ANNÉES 1 À 3		Spécialité au choix (Marché de l'art, Chef de projet culturel, Marketing du luxe)		
Bachelor 1		6 900	2 410	1 260
Bachelor 2		6 900	2 410	1 260
Bachelor 3		6 900	2 410	1 260
MASTÈRES 1 - 4 ^E ANNÉE				
Mastère 1 Cycle intensif (mise à niveau)		6 900	2 410	1 260
Mastère 1 en alternance ⁽⁴⁾		10 900		
	<ul style="list-style-type: none">- M1 Management des activités du Marché de l'art- M1 Management des activités de luxe- M1 Management des organisations audiovisuelles (cinéma, streaming & gaming)- M1 Management des activités de la musique et du spectacle vivant- M1 Management des activités du patrimoine et de la valorisation du territoire			
MASTÈRES 2 - 5 ^E ANNÉE				
Mastère 2 en alternance ⁽⁴⁾		10 900		
	<ul style="list-style-type: none">- M2 Management des activités du Marché de l'art- M2 Management des activités de luxe- M2 Management des organisations audiovisuelles (cinéma, streaming & gaming)- M2 Management des activités de la musique et du spectacle vivant- M2 Management des activités du patrimoine et de la valorisation du territoire			
Frais de dossier ⁽⁵⁾		300		

Les frais de scolarité sont revus annuellement.

Le pack technique, incluant l'accès à plusieurs suites logicielles dont Adobe Creative Cloud et Microsoft Office 365, est offert à tous les étudiants pour l'année 2023/24.

(1) Frais de scolarité 2023/24 pour une seule échéance de règlement le 15/07.

(2) Frais de scolarité 2023/24 pour un règlement en 3 échéances équivalentes les 15/07, 15/09 et 15/11.

(3) Frais de scolarité 2023/24 pour un règlement en 6 échéances équivalentes les 15/07, 15/09, 15/10, 15/11, 15/12, 15/01.

(4) Formation en alternance. Possibilité de faire sa scolarité en contrat d'apprentissage (frais de scolarité pris en charge par l'entreprise).

(5) Les frais de dossier sont dus une seule fois lors de l'inscription initiale à l'école.